



Centre Hospitalier de Wallonie picarde - CHwapi
Association Sans But Lucratif

Site IMC

80, chaussée de Saint-Amand - 7500 Tournai

Site NOTRE-DAME

9, avenue Delmée - 7500 Tournai

Site UNION

51, rue des Sports - 7500 Tournai

Centre de Consultations de PÉRUWELZ

11, rue de Sondeville - 7600 Péruwelz

ANGIO-MAMMOGRAPHIE

Service d'**Imagerie médicale**



Numéro d'appel général unique
pour tous les sites : 069/333 111

www.chwapi.be |  



Qu'est-ce que l'examen ?

L'angio-mammographie est une nouvelle technique qui consiste en la réalisation d'une mammographie après injection intraveineuse de produit de contraste.

Grâce à cette technologie, les tumeurs cancéreuses, généralement plus vascularisées que le sein normal, sont mieux visualisées qu'en mammographie classique avec un gain de sensibilité de 13 %.

L'angio-mammographie nécessite donc une injection de produit de contraste et n'est pas utilisée en dépistage. Il s'agit d'une technique de 2ème intention.

Comment réalise-t-on l'examen ?

Vous serez assise dans un fauteuil ou couchée sur une table d'examen et un petit cathéter sera placé dans une veine du bras. Le produit de contraste sera injecté par la manipulatrice qui, dans les minutes qui suivent, réalisera des clichés mammographiques comme lors d'une mammographie simple.

Quelles sont les complications possibles ?

Il peut y avoir une extravasation de produit de contraste au niveau de la veine, sous la peau, nécessitant habituellement un traitement local.

Quelles sont les alternatives ?

On peut réaliser une IRM avec injection de gadolinium.

Quels sont les effets secondaires ?

Cette technique est un peu plus irradiante que la mammographie.

Des effets secondaires comme des nausées voire des vomissements peuvent se produire.

Les produits de contraste iodés peuvent entraîner des réactions allergiques qui sont le plus souvent bénignes (rougeurs cutanées, urticaire, etc.). Des complications plus graves peuvent survenir (choc anaphylactique, oedème de Quincke), mais elles sont rarissimes.

Un autre risque est d'aggraver une insuffisance rénale.

Chez les patients ayant des antécédents d'hyperthyroïdie, l'injection d'iode peut perturber le fonctionnement de la thyroïde dans les semaines qui suivent l'examen.

Et en cas de refus du patient ?

Vous êtes libre de refuser l'examen en connaissance de cause.

Informations administratives

En règle générale, l'examen sera prévu après le bilan sénologique et un rendez-vous vous sera donné.

